



D3650-Direction générale des services-Commerce et tourisme

## DECISION DU MAIRE N° d.2025.036

-----  
**Fat Tire Tours.**

**Autorisation d'occupation du domaine public de la ville de Versailles pour le stationnement des groupes de vélos utilisés dans le cadre de visites touristiques.**

-----  
**LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 5° ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu la délibération n° D.2024.11.85 du Conseil municipal de Versailles du 14 novembre 2024 relative aux tarifs municipaux applicables notamment pour l'année civile 2025 ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.1318 du 30 juin 2023 (2° actualisation) interdisant le stationnement aux groupes de vélos pour des activités de visites touristiques sur le domaine public versaillais en l'absence d'autorisation expresse ;

Vu le budget de l'exercice et l'imputation comptable correspondante : chapitre 938 « Transports », article fonctionnel 93845 « Voirie communale », nature comptable 70321 « Droits de stationnement de location sur la voie publique », déclinaison VOIROUT « Voirie routière » et service D3650

« Commerce et tourisme ».

-----  
Un circuit de visite à vélo de la ville et du Château de Versailles est proposé par de nombreux opérateurs. En haute saison touristique, le nombre de groupes de visiteurs est important et le stationnement de leurs vélos devient problématique dans les périmètres les plus denses et actifs de la ville de Versailles.

Aussi, la Ville souhaite donc encadrer la pratique de cette activité afin de préserver l'affectation et l'usage du domaine public, l'esthétique des sites, la qualité environnementale, la protection du cadre de vie et l'image du vélo en ville.

Aussi, la Ville met à disposition de chaque opérateur, des emplacements de stationnement à proximité du marché Notre-Dame afin de soutenir l'irrigation du tourisme vers les commerces.

Fat Tire Tours, établissement géré par la SARL Bullfrog Bikes, est l'un de ces opérateurs et il convient de l'autoriser à occuper un emplacement de stationnement avenue de Saint-Cloud. C'est l'objet de la présente décision.

-----  
**DECIDE :**

- 1) de signer la convention relative à la mise à disposition par la ville de Versailles au profit de la société Fat Tire Tours, établissement géré par la SARL Bullfrog Bikes, des emplacements municipaux de stationnement situés avenue de Saint-Cloud, sur la bordure nord de la partie piétonne du terre-plein entre les n° 25 et 23, conformément au plan annexé à la convention jointe à la présente décision, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2025, au tarif de 27,30 € par vélo et par mois ;
- 2) que l'autorisation est attribuée à titre personnel, précaire et révocable ;
- 3) que M. le Directeur Général des Services de la Ville et Mme la Directrice de la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*

